

224C0246  
FR0000074122-FS0118

12 février 2024

## Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SII  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 février 2024, le concert, composé M. Bernard Huvé, Mme Alexia Slape, MM. Arnaud Huvé et Alban Huvé et Mme Christiane Guillebaut et la société SII Goes On SAS<sup>1</sup> (ci-après le « groupe familial Huvé ») et de MM. Eric Matteucci, Antoine Leclercq, François Goalabré, Charles Mauclair, Didier Bonnet et de la société BTO Sanok S.à r.l.<sup>2</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 février 2024, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société SII et détenir 14 018 439 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 70,09% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bernard Huvé	0	0
Alexia Slape	0	0
Arnaud Huvé	0	0
Alban Huvé	0	0
Christiane Guillebaut	0	0
SII Goes On SAS	13 923 263	69,62
<b>Total groupe familial Huvé</b>	<b>13 923 263</b>	<b>69,62</b>
Eric Matteucci	29 513	0,15
Antoine Leclercq	49 199	0,25
François Goalabré	6 488	0,03
Charles Mauclair	6 488	0,03
Didier Bonnet	3 488	0,02
BTO Sanok	0	0
<b>Total concert</b>	<b>14 018 439</b>	<b>70,09</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SII par la société SII Goes On dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée<sup>4</sup>.

À cette occasion, la société SII Goes On a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée (sise 94 avenue du Général Leclerc, 94360 Bry-sur-Marne) contrôlée par le groupe familial Huvé.

<sup>2</sup> Société à responsabilité limitée (sise rue Eugène Ruppert 2 -4, 2453 Luxembourg) contrôlée par les fonds (i) Blackstone Tactical Opportunities Fund IV – Lux – AIV (CYM) SCSp, représenté par la société de gestion et GP – Blackstone Tactical Opportunities Associates IV (Lux) GP S.à r.l. et (ii) Blackstone Tactical Opportunities Fund IV – (CYM) AIV-F L.P. représenté par sa société de gestion, GP – Blackstone Tactical Opportunities Management Associates IV (CYM) – NQ L.P, eux-mêmes indirectement contrôlés par Blackstone, Inc., société cotée au NYSE.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment D&I 224C0201 du 6 février 2024 et 224C0209 du 7 février 2024.